



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 MAI 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_17-DE

Compte-rendu de la séance du 21 mai 2025 à 17h30 à Mixt.

Membres du conseil d'administration

Étaient présents :

Phalippou René, Girardot-Moitié Chloé, Jansen Louise, Le Moullec Catherine, Ploteau Annie, Poirout Dominique, Sallé Fanny, Bouvais Erwan

Étaient représentés (pouvoir ou suppléant)

Coué Julien, Bir Cécile, Germain Thomas Patrick, Paragot Agnès

Était excusé :

Martineau David, Seasseau aymeric, Thébault Alexandre

Soit 11 présents / 14 membres – Quorum atteint.

Direction de Mixt :

Catherine Blondeau - directrice

Marie Belleville – directrice administrative et financière

Céline Bernard - directrice administrative et financière adjointe

Assistaient également à l'entièreté de la réunion :

Christophe Fenneteau, chef de service création artistique, DRAC Pays de la Loire

Emilie Krieger, conseillère danse, DRAC Pays de la Loire

Camille Fortin, chargée de mission théâtre et livre, Nantes Métropole

Sébastien Mehat-Leroy, agent comptable de l'EPCC,

Mireille Pinaud, directrice culture et patrimoine, Département de Loire-Atlantique

Dominique Poirout introduit la séance en accueillant chaleureusement l'ensemble des membres du conseil d'administration présents.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 5 mars 2025

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2025, transmis en annexe et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2025 à l'unanimité.

BILAN 2024

2. Présentation et vote du rapport d'activité, du compte administratif et du compte de gestion 2024

Catherine Blondeau présente les grandes lignes du rapport d'activité 2024, préalablement envoyé aux membres du conseil d'administration. Il est dense avec ses 58 pages. L'année 2024 renvoie à deux établissements séparés (MDLA et le Grand T). Le rapport d'activité 2024 concerne donc essentiellement l'EPCC du Grand T. La fusion juridique ayant eu lieu en janvier 2025, et l'arrivée des équipes dans les nouveaux locaux fin février 2025. C'est une archive disponible sur le site Internet du Grand T.

Catherine Blondeau évoque les événements marquants de 2024 : un monde en tension en général,

- un contexte économique dégradé pour le secteur du spectacle vivant en particulier (notamment par les annonces de la Région concernant les choix budgétaires qui mettent le secteur en difficulté dans ses coopérations multilatérales, et les difficultés du Département qui se répercutent sur les compagnies),
- un clin d'œil à la cérémonie d'ouverture des J.O., qui a donné de l'espoir,
- l'environnement culturel métropolitain (beaucoup d'établissements apparaissent : le nouveau site de la Maison de la poésie, la réhabilitation du muséum d'histoire naturelle, la friche Mellinet en transformation...),
- le chantier et la fusion avec leurs péripéties et un contexte toujours incertain,
- un point sur l'investissement nécessaire à la transformation (du temps et des moyens),
- le Pôle européen de production pourrait adopter le nouveau label Pôle international de production et de diffusion,
- l'automne 2024 marquant la dernière saison du Grand T et de MDLA. Cette page développe ce qu'a été l'activité de MDLA en 2024, puisque l'association, qui n'existe plus, n'aura pas de rapport d'activité pour cette année citée.

Catherine Blondeau invite les membres présents à consulter la page 44 de ce rapport pour prendre acte du bilan financier.

Marie Belleville présente, synthétiquement, les grands éléments budgétaires de l'année 2024. Le budget global s'élève à 6 125 717 euros. La marge d'activité s'élève à 1 448 327 euros, représentant presque 26% des financements stables. Cette marge est artificiellement gonflée par le versement de cotisations retraite payées de façon induue de 2014 à 2023, l'EPCC a donc été remboursé en 2024 à hauteur de 236 000 euros. Le budget de la masse salariale est en baisse par rapport à 2023, il s'élève à 2 827 000 euros (situation principalement dû à des arrêts longue maladie qui n'ont pas été remplacés à 100 %). Le Théâtre en ordre de marche (TOM) s'élève à 777 000 euros : c'est plus élevé qu'en 2023, en sachant qu'en 2024 l'atelier de construction de décors est entré en fonctionnement.

Concernant les dotations : 124 000 euros ont été provisionnés pour couvrir les primes de précarité relatives aux CDD sur l'année 2024, un risque d'impayé, et compléter la provision pour risque face au contrôle fiscal en cours. Il y avait déjà eu du provisionnement, pour cela, en 2023, mais il est nécessaire de compléter pour ne pas impacter les exercices suivants.

Le résultat est bénéficiaire à hauteur de 244 000 euros. L'impôt sur les sociétés s'élève à 130 000 euros. Il s'applique sur le résultat, et également sur les provisions d'indemnités retraite, la taxe sur les véhicules de sociétés : des charges réintégréées fiscalement, qui expliquent ce montant.

Marie Belleville soumet également une information concernant les DM techniques. Une modification de budget doit nécessairement passer par le CA, mais il y a la possibilité, sur certains objets, de faire des DM techniques : il n'y a pas nécessité à demander le vote du conseil d'administration, en revanche elles font l'objet d'une information au conseil d'administration. Marie Belleville présente les 5 DM techniques qui ont été passées sur l'année 2024.

Catherine Blondeau demande si les membres présents ont besoin d'approfondir certains aspects de ce rapport d'activité.

Dominique Poirout remercie pour ce rapport très riche et très complet.



Fanny Sallé remarque qu'il n'est pas facile de rédiger un rapport d'activité et retracer tout le travail déployé sur une année. Elle remercie les équipes du Grand T et de MDLA pour leur mobilisation sur l'année 2024. Elle souligne que bien que n'ayant pas à rédiger de rapport d'activité sur l'année 2024, MDLA a énormément travaillé sur l'année 2024. On voit à quel point les expériences des uns et des autres se nourriront. Elle souligne notamment le volet sur l'égalité professionnelle et le label Lucie. Fanny Sallé est marquée par l'accompagnement et le soutien aux équipes, et par la manière dont il est rendu compte dans ce rapport. Elle espère que dans les prochains rapports d'activité de Mixt on retrouvera ces dimensions.

Catherine Blondeau remercie Fanny Sallé. En effet, cet accompagnement est important, car l'activité changeant, les outils d'évaluation vont également évoluer. C'est un axe sur lequel elle travaille avec Marie Belleville, avant de mobiliser des équipes sur ce sujet.

Dominique Poirout propose la mise au vote de ce rapport d'activité, du compte administratif et du compte de gestion.

Mise au vote, la délibération 2025-06 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Vote sur l'affectation des résultats 2024 de la section d'exploitation et de la section d'investissement

Marie Belleville propose d'affecter le résultat 2024 de la section d'exploitation (244 231 euros de bénéficiaires) sur le report à nouveau (le compte 110). Le solde d'exécution de la session d'investissement est reporté en recette d'investissement (R001) pour un montant 694 413 euros.

Sébastien Méhat-Leroy atteste de la parfaite concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Le compte de gestion à vocation à faire l'objet d'un contrôle par la Cour des comptes. Sébastien Méhat-Leroy ajoute qu'il apprécie grandement d'avoir été l'agent comptable du Grand T et d'être aujourd'hui celui de Mixt, avec l'arrivée des professionnels de MDLA avec leurs expériences.

Catherine Blondeau rebondit en soulignant que les comptables du Grand T sont désormais très aguerris aux questions de comptabilité publique.

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-07 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Reprise au titre de la gestion 2025 des comptes comptables de MDLA

Marie Belleville rappelle que dans le cadre de la fusion, le bilan comptable de MDLA a été transmis et va être intégré dans la comptabilité de l'EPCC. Il est demandé au CA de valider ce bilan comptable afin de permettre son intégration. Marie Belleville précise qu'entre le 31 décembre 2024 et le 25 janvier 2025 (récupération du compte bancaire de MDLA), malgré la demande de fermeture du compte, la banque a fait passer des écritures. Il y a un décalage entre la trésorerie du bilan de MDLA et la réalité de ce qui a été récupéré par Mixt. Ces opérations ont été retracées (p3 de la délibération 2025/08), elles sont rattachées à l'activité.

Les montants sont minces, et sont des recettes supplémentaires. Elles sont donc portées à la connaissance du CA et doivent être validées

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-08 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Vote sur l'affectation du résultat 2024 de MDLA

Marie Belleville présente le compte de résultat et le bilan 2024 de MDLA. Le résultat 2024 s'élève à 47 271 euros. Marie Belleville propose de l'affecter au compte 110 report à nouveau, il viendra se cumuler au report à nouveau de l'EPCC Le Grand T.

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-09 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET 2025

6. Présentation et vote de la DM1 au budget 2025, pour prendre en compte les résultats 2024, l'activité en cours et la programmation du second semestre 2025

Marie Belleville explique qu'une DM1 est nécessaire pour ajuster les budgets au regard de l'activité du 2nd semestre et prendre en compte le report à nouveau 2024.

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-10 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ACTIVITÉ 25/26

7. La saison 25/26 en 5 focus, première saison de Mixt

Catherine Blondeau présente, par un diaporama, la première saison de Mixt. On y découvre l'identité visuelle de Mixt (inspirée de pollens, des unités différentes s'agglomérant pour former des motifs uniques). La saison 2025-2026 est particulière : elle se déroule en deux temps :

- Mixt 1 // Un premier temps de septembre à décembre 2025 (avant l'ouverture du site nantais au public)
- Mixt 2 // Un second temps de décembre 2025 à juin 2026 (après l'ouverture du site nantais au public). Bien évidemment, l'activité départementale se déroule tout au long de ces deux temps.

Le dévoilement de Mixt se fera progressivement, auprès de la presse et du public. Chaque étape aura sa conférence de presse, sa brochure, son ouverture des ventes.

Mixt 1 se dévoilera le 4 juin 2025 prochain ; l'accent sera porté sur la coopération territoriale, sur la saison en Loire-Atlantique, sur l'offre d'automne sur la Métropole, et sur la Maison des

artistes. Cela permettra d'appuyer sur la coopération territoriale, qui n'est pas souvent perçue par le public, car occultée par la saison. La brochure sera envoyée à partir du 3 juin, et les billets seront en vente à partir du 18 juin.

Mixt 2 commencera en décembre avec l'ouverture du site. La conférence de presse aura lieu le 3 octobre. On y mettra à l'honneur le bâtiment, les festivités d'ouverture (sur 14 jours), et on mettra en valeur le reste de la saison (de décembre 2025 à juin 2026). Les places seront en vente à partir du 12 novembre. La contrainte de l'ouverture tardive du bâtiment a été transformée en opportunité de faire une vraie communication sur le département. Aujourd'hui, le CA va avoir la chance de découvrir toute la saison !

Erwan Bouvais insiste sur le qualificatif « nantaise », accolé à « base », qui devrait être remplacé par « départementale », plus approprié.

Catherine Blondeau y voyait la manière de préciser que Mixt est installé à Nantes. Ce sera modifié.

Mireille Pinaud remarque que dans tous les autres documents, c'est le « site » qui est nantais, ce qui nuance.

Catherine Blondeau présente l'ensemble de la saison, puisque le prochain CA se tiendra après la conférence de presse de Mixt 2. Les mots clés de cette présentation sont : le sens, la stratégie, le symbole, l'utopie. L'ensemble des spectacles et des activités sélectionnés concourent à dévoiler Mixt comme un établissement de référence pour la création, une institution solidaire des artistes du territoire, un outil de coopération à l'échelle de toute la Loire-Atlantique, une offre de qualité pour tous les spectateurs et toutes les spectatrices, une approche ouverte et inclusive, non discriminante, un lieu joyeux et convivial.

La programmation est pluridisciplinaire, avec une diversité de propositions et d'adresses (patrimoine, stand up, jeunesse, le sens de la fête), invitant des artistes d'ici et d'ailleurs et des minorités aussi bienvenues que les majorités.

Catherine Blondeau évoque la coopération territoriale, déjà présentée dans le précédent CA. Elle portera 7 Projets Artistiques de Territoire : des projets sur mesure, des résidences de médiation inventées avec des artistes, produits dans des espaces qui ne sont pas dédiés au spectacle. Ils seront répartis équitablement sur le territoire.

Il est prévu 13 tournées PARLA, pour un total de 71 représentations.

Mixt, sur le territoire, c'est aussi des représentations dans des bibliothèques, des Ehpad ; c'est aussi Remixt, un dispositif d'éducation artistique et culturelle (une brochure est diffusée aux enseignants, des interventions en milieu scolaire en écoles élémentaires (près de 12 000 élèves).

Catherine Blondeau aborde la saison nantaise, en présentant une synthèse de ce qui se passera hors les murs avant l'ouverture de Mixt. L'offre ne se veut pas cumulative par rapport à celle déjà présente sur la Métropole. Notamment dans le domaine de la musique : tous les projets sont portés en partenariat avec des salles spécialisées. Le spectacle *Madame ose Bashung*, par exemple, aura lieu à La Bouche d'air, et Mixt aide à sa visibilité en l'inscrivant dans son programme et en vendant des billets. Le concert de Chassol vient d'une proposition du Pannonica, qui ne pourrait pas l'accueillir dans la trop petite salle Paul Fort. La mutualisation permet d'atteindre un niveau de billetterie suffisamment important pour couvrir les dépenses artistiques de ces spectacles. Les salles travaillent ensemble, collaborent, sans dépenser leur précieuse marge artistique, puisqu'ainsi, les dépenses et les recettes sont équilibrées.

En ce qui concerne la danse, la première partie va se passer hors les murs : à l'Opéra Graslin, au Théâtre universitaire de Nantes, au Théâtre Onyx. Mixt prendra le relai sur site en janvier lors du festival Trajectoires, avec deux spectacles. Les compagnies invitées sont du territoire ou nationales.

On continue à avoir une approche diverse du théâtre : le répertoire, le contemporain, le cirque (focus sur Pandax, rendu possible par la coopération de 6 partenaires sur la Métropole, et soutenu financièrement par Nantes Métropole), la marionnette.

Catherine Blondeau évoque trois temps forts sur la base nantaise, qui permettront à Mixt d'apparaître aussi comme des moments à vivre.

- L'ouverture, du 13 au 27 décembre. Les événements proposés montreront que les artistes sont les bienvenus à Mixt, que les spectateurs assisteront à de beaux spectacles, et qu'ils pourront également faire de la pratique amateur, participer à des jeux, écouter des concerts gratuits au restaurant... La compagnie Sweat Lodge organisera une fête le premier soir des festivités d'ouverture.
- Au mois de mai, Mixt organisera un festival avec le Lieu Unique intitulé *Les cosmopolites*. Il se veut un hymne à la diversité, tandis que l'atmosphère ambiante est plutôt xénophobe. Il donnera la parole à des artistes du monde entier, aux origines diverses. Un débat d'idées sera orchestré par l'historien Patrick Boucheron. Cet événement sera soutenu par le Pôle international de production et de diffusion.
- Au mois de juin, Mixt donnera carte blanche à la compagnie Baro d'Evel, dont les membres seront artistes associés à Mixt pour trois saisons. Circassiens, danseurs, musiciens, plasticiens, céramistes, cuisiniers, ils transfigureront l'espace.

Catherine Blondeau rapporte également quelques nouvelles à propos du jumelage entre le Grand T et le quartier Halvêque. La compagnie Les Maladroits est en résidence, et le spectacle *Dans le même Wagon* sera présenté en juin, dans ce quartier qui a historiquement porté l'histoire des cheminots. Pour la dernière année du jumelage, une compagnie de Rennes s'installera : Le Bal des oiseaux.

Catherine Blondeau tient également à porter l'attention sur les artistes du territoire, en rappelant l'aide que Mixt leur apporte. 60 compagnies sont soutenues autour de 76 projets différents à travers des co-productions, des résidences, des fabrications de décor et la diffusion de 111 représentations par le PARLA, les salles municipales, les bibliothèques, les Ehpad...).

Catherine Blondeau conclue : l'offre publique représente 48 spectacles pour 181 représentations payantes en salle, 10 représentations gratuites sur la base nantaise (ce chiffre évoluera à la hausse), les médiathèques, les Ehpad, et l'offre aux collégiens. Une jauge payante offre environ 80 000 places. La référence du Grand T était de 100 000 billets : Mixt déplace le centre de gravité de l'établissement, il y a beaucoup d'activités qui ne se traduisent pas en nombre de places payantes (gratuité des représentations dans les Ehpad et les bibliothèques, importance des pratiques amateur). Elles consomment une partie de la marge précédemment affectée à l'organisation de spectacles. On est sur la transformation de l'institution, qui est moins sur la dimension commerciale, et davantage sur l'inscription territoriale et la réflexion sur d'autres formes d'adresses et d'activités que la simple venue au spectacle.

Dominique Poirout remercie Catherine Blondeau. Cette présentation montre bien l'étendue de l'activité de Mixt, sur le site nantais mais également sur le territoire : c'est une des ambitions portées par ce nouvel établissement.

Catherine Blondeau présente un aperçu de la brochure Mixt 1 qui sera bientôt imprimée. La complexité du projet fait qu'il y aura des stratégies de communication différentes en fonction des objets. Cette brochure Mixt 1 ne présente que très peu le volet éducation artistique et culturelle. Il y aura des newsletters ciblées, notamment pour les membres du comité des territoires, qui communiqueront ensuite aux habitants concernés.

Christophe Fenneteau remarque que cette présentation est très riche et très dense : elle est le reflet du travail conduit depuis longtemps. C'est intéressant de le voir formalisé dans ce programme. Il demande si les résidences présentées sont des créations.

Catherine Blondeau confirme, car les résidences de médiation ne sont pas comprises dans cette partie du programme. Il y en a peu, car jusqu'à présent, il n'y avait que peu d'espaces pour les accueillir.

Christophe Fenneteau souhaite commenter la question de la jauge offerte. Selon lui, elle s'explique aussi par le fait que durant la moitié de la saison, l'équipement ne sera pas ouvert.

Catherine Blondeau acquiesce, mais appuie sur le choix porté à programmer moins de spectacles pour favoriser la pratique départementale, la pratique amateur, le soutien aux artistes, etc. Il y a aussi l'ouverture de la Maison des artistes où seront présentées des activités nouvelles (tel un bureau d'orientation des artistes). Ce qui sera financé en parallèle sera de la marge artistique en moins pour la pure diffusion. C'est assumé : Nantes n'est pas en manque. Le nouvel établissement Mixt se positionne en complémentarité pour affirmer sa personnalité différente de celle d'un outil de pure diffusion.

Christophe Fenneteau estime que cette présentation confirme pourquoi l'État veut s'impliquer dans le projet Mixt, séduit par cette implication sur le territoire, notamment dans des zones au cœur des préoccupations du Département. Cette implication est renforcée par le savoir-faire des professionnels de Mixt. Christophe Fenneteau les félicite.

Dominique Poirout estime qu'on retrouve bien cette orientation déjà définie dans le cahier des charges, cette attention particulière portée au territoire, mais aussi comment un tel établissement travaille avec les artistes et les compagnies, et se présente comme un lieu de ressource important pour eux, par la formation et l'accompagnement. Tout cela est désormais bien visible par ce document présenté, chiffré et documenté.

Catherine Le Moullec est très sensible au thème de la joie, qu'il est important de retrouver en ces temps difficiles : il faut essayer de percevoir de nouveau le sens du partage, de la solidarité, de la coopération (avec le tissu culturel local, artistique, associatif). On sent le besoin, dans les rencontres théâtrales de Mixt, des jeunes, des enseignants, des artistes d'avoir une perspective joyeuse, de partage et créer ensemble. Il faut le réaffirmer et le défendre, pour ne pas sombrer dans un découragement. On l'a vu dans les rencontres avec ce public : cela donne de l'énergie pour continuer. Catherine Le Moullec fait partie du CA de l'ANRAT (Association nationale de recherche et d'action théâtrale) : elle remarque que son projet pour l'année prochaine est « Pour un théâtre qui réveille la joie du futur ». Nationalement aussi, il y a ce besoin. Face aux nouvelles qui sidèrent, ce lieu, qui va croiser les publics, les âges, les énergies, va permettre de construire l'avenir.

Catherine Blondeau invite déjà les membres du CA à retenir la date du 13 décembre, soirée d'ouverture de Mixt.

Chloé Girardot Moitié demande comment sont perçues, exprimées, les attentes du public, des riverains de Mixt.

Catherine Blondeau rapporte que les spectateurs, croisés par l'équipe, sont impatients. La presse l'est également. Les riverains sont satisfaits de la fin des nuisances des travaux, et sont contents de redécouvrir l'énorme jardin auquel ils pourront accéder. Ils ne sont plus inquiets. Du côté des artistes, il y a énormément d'attentes. Même en travaillant avec une soixantaine de compagnies, on peut dire que ce chiffre est petit en proportion de toutes celles installées sur le territoire. Catherine Blondeau n'a pas personnellement eu de retour de professeurs, et interroge Annie Ploteau.

Annie Ploteau a retenu que les enseignants étaient ravis des propositions, qu'ils avaient très envie, mais qu'ils étaient inquiets quant à la possibilité des établissements à financer les sorties et les projets.

Catherine Blondeau relaie l'annonce de Laurence Tison-Vuillaume de maintenir le budget de la part collective du Pass Culture

Christophe Fenneteau rectifie : la part collective dépend du ministère de l'Éducation nationale, et non de Laurence Tison-Vuillaume (nommée par le ministère de la Culture). Elle a débloqué la part individuelle.

Catherine Blondeau précise que pour l'instant, Mixt, auprès du public, n'est qu'à l'étape de présentation. Les nouvelles modalités de travail sur le territoire se fabriquent. Il y aura une réunion le 16 juin pour tirer un premier bilan de mi-parcours. La saison 2026-2027 est déjà en préparation. Quoiqu'il en soit, il y aura des premiers retours à cette date, puis il faudra prendre en compte ce qui se passera au fur et à mesure.

8. Vote du montant de coefficient par habitant pour définir la participation des communes au titre des interventions en milieu scolaire pour la saison 25/26

Marie Belleville aborde la thématique de la participation des communes au titre des interventions en milieu scolaire. En avril 2024, Catherine Blondeau présentait le projet, dans lequel était précisé que serait refondu le système d'intervention en milieu scolaire, qui est issu de l'activité de MDLA.

- Ce qui ne change pas : est proposé aux communes de moins de 10 000 habitants qui le souhaitent d'organiser pour les élèves de toutes les écoles élémentaires publiques et privées de leur territoire une activité animée par des professeurs d'enseignement artistique (intervention en milieu scolaire) : musique, chant choral, danse. Cela est financé par les communes bénéficiaires sur la base d'un coefficient annuel par habitant, ajusté chaque année selon l'inflation. On applique le principe de solidarité entre les petites et les grandes communes.
- Ce qui change : auparavant, ces activités pouvaient être complétées par une sortie pour un spectacle dans les communes concernées, organisé par MDLA. On la nommait la saison Jeune public : elle disparaît à partir de la saison prochaine. Les conséquences : il n'y a plus d'adhésion obligatoire à l'association MDLA, puisque désormais l'EPCC est porteur du dispositif. La participation financière des communes est maintenue, avec le même mode de calcul, en revanche elle baisse.

On propose aujourd'hui aux membres du CA de passer 1.61 euro à 1.45 euro par habitant le montant du coefficient.

Catherine Blondeau précise que quand une commune s'inscrit au dispositif, on lui demande une participation pour le financer, calculée sur le nombre d'habitants de la commune, au-delà du nombre d'enfants. C'est un financement solidaire. Plus la commune a d'habitants, et donc

de revenus, plus elle participe au dispositif. Néanmoins, comme l'offre s'est réduite, le tarif est également diminué. Nous demandons le vote de ce tarif pour la saison 25-26.

Marie Belleville ajoute que cette proposition garantit l'équilibre du dispositif.

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-11 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Grille tarifaire EAC 2025/2026 / Délibération 2025-15

Marie Belleville annonce que la politique tarifaire sur la saison 2025-2026 doit être réactualisée. Elle a été votée en mars, il faut de nouveau la valider aujourd'hui :

- L'équipe du secteur médiation travaille en décalé par rapport à la programmation : après la stabilisation de la politique tarifaire pour la billetterie, cette équipe œuvre ensuite sur les dispositifs de médiation. Elle a retravaillé la politique tarifaire et modifié la proposition initiale.
- Il y a aussi un ajustement tarifaire à noter, pour les spectacles qui sont hors grille d'abonnement et nécessite de la souplesse.

Catherine Blondeau explique que cela permettra de ne pas faire revoter le CA lors de la tarification de ces spectacles spécifiques.

Marie Belleville profite de cette actualisation pour corriger une erreur sur les tarifs de la formation intra-entreprise : la précédente grille indique 180 à 200 euros par jour au lieu de 1 800 à 2 000 euros.

Catherine Blondeau précise que les questions de formation sont souvent tarifées à la personne. Mais quand il s'agit d'une formation intra à une école, à toute une équipe, c'est un forfait que paye l'établissement.

Marie Belleville demande donc de voter cette grille tarifaire avec ses ajustements.

Catherine Blondeau précise que c'est une période d'ajustements permanents, à établir avec l'équipe.

Marie Belleville prédit qu'il faudra de nouveau voter la grille tarifaire en octobre pour y intégrer les tarifs du restaurant.

Dominique Poirout qualifie cela comme du vivant. C'est quelque chose de nouveau créé avec les deux équipes (de MDLA et du Grand T).

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-15 est adoptée à 10 voix pour- 1 abstention - 0 voix contre.

CADRE JURIDIQUE

10. Validation de la sortie de la Région de l'EPCC et demande de modification des statuts

Dominique Poirout rappelle que la Région a signifié qu'elle souhaitait sortir de l'EPCC. Depuis, le courrier confirmant cette demande a été reçu. Il est demandé au CA de valider cette sortie et d'autoriser par conséquent la modification des statuts.

Devant les questionnements face à la formulation de la proposition de délibération, Marie Belleville explique qu'elle signifie que le CA doit prendre acte et accepter de faire sans la présence de la Région.

Marie Belleville modifier la formulation de la délibération : « Prendre acte de la sortie de la Région de l'EPCC et modifier les statuts en conséquence ».

Dominique Poirout annonce le vote de la délibération prenant en compte la formulation suivante : « Prend acte de la sortie de la Région de l'EPCC et modifier les statuts en conséquence ».

Mise au vote, la délibération 2025-12 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Présentation et validation du règlement intérieur du CA / Délibération 2025-13

Dominique Poirout rappelle que le règlement intérieur a été envoyé à chacun des membres avant la tenue de ce conseil d'administration. Il définit les règles de fonctionnement, de gouvernance. Il a trait à la vie du CA (préparation, convocations, modalités de vote...). Il définit l'exécutif, le comité des territoires, les représentants du personnel dans le conseil d'administration.

Il a été souhaité faire un focus sur le comité des territoires, puisque lesdits territoires sont désormais représentés au conseil d'administration de Mixt. Il est vu comme un organe de réflexion et de coopération. Il aura pour objet de se pencher sur les enjeux territoriaux, de lancer des sujets de travail porteurs du développement culturel sur le territoire. Il a une valeur socle, qui est la coopération.

Peuvent être membres de ce comité des territoires : les EPCI en projet culturel de territoire, les communes partenaires des tournées de spectacles. Nantes Métropole sera également représentée. Chaque membre est représenté par un binôme élu/technicien. Il faudra être à jour de sa cotisation, et une charte de coopération, réfléchi ensemble, devra être respectée. Ce comité des territoires comprendra deux collègues (EPCI partenaires et communes partenaires) qui siègeront au CA de Mixt en tant que personnalités qualifiées : les élections auront lieu le 25 juin pour désigner ces deux personnalités qualifiées, définies pour trois ans. Il y aura deux réunions par an, présidées par la présidente ou la vice-présidente, et par la directrice de Mixt. Il sera temps alors de commencer à travailler ensemble, afin de nourrir Mixt, et choisir les thématiques et les chantiers sur lesquels œuvrer pour la saison.

Le 25 mars dernier, un comité des territoires de préfiguration a travaillé sur différentes modalités de fonctionnement. Aujourd'hui, le 21 mai, est présenté au conseil d'administration le règlement intérieur qui intègre l'article 6 concernant le comité des territoires. Le 25 juin aura lieu l'installation du comité des territoires et l'élection de ses deux représentants, qui, au mois d'octobre, seront introduits au conseil d'administration.

Fanny Sallé demande comment les communes concernées prennent cette proposition d'association avec Mixt.

Dominique Poirout souligne qu'on est sur un territoire d'expérimentation. On le voit déjà avec le PARLA, il y a des choses qui se mettent en place. Les communes émettent des questions, mais il transparaît surtout une envie.

Catherine Blondeau ajoute qu'il faut le temps que l'information soit bien comprise. Aux dernières réunions, la fréquentation a été relative, mais acceptable. Ce sont davantage les techniciens que les élus qui se sont déplacés : ils y voient plus directement l'intérêt. L'enjeu, c'est que les techniciens expliquent bien aux élus l'intérêt qu'il y a à adhérer au comité des territoires. L'adhésion, pas si chère, est une marque d'engagement.

Mireille Pinaud remarque qu'en prenant en compte les élections municipales de 2026, seront élues au comité des territoires des personnes qui ne seront potentiellement plus en poste l'année suivante. Il faudra commencer à travailler rapidement afin que tous voient l'intérêt d'une collaboration avec Mixt.

Dominique Poirout souligne que ce règlement intérieur a été un travail de longue haleine, mais passionnant. Elle se réjouit également de l'arrivée de ces deux nouveaux membres au conseil d'administration.

Dominique Poirout annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-13 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous réserve de modification de la formulation.

12. Mise à disposition des futurs locaux, mandat de négociation et de signature à Catherine Blondeau

Marie Belleville explique que le théâtre, une fois rénové, sera livré en septembre. Pour l'investir, il faudra signer une convention de mise à disposition avec le Département. Le prochain CA ayant lieu en octobre, il est demandé au conseil d'administration de donner délégation à Catherine Blondeau afin qu'elle négocie et signe cette convention qui sera ensuite présentée en octobre aux membres du CA. Précédemment, une convention identique avait été passée pour la mise à disposition du tertiaire. Quand l'ensemble du bâtiment aura été livré, il faudra signer une nouvelle convention pour l'ensemble du bâtiment.

Fanny Sallé prend le relais de Dominique Poirout, et annonce le vote.

Mise au vote, la délibération 2025-14 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DIVERS

13. Information sur les délégations de signature au sein de l'établissement

Marie Belleville présente aux membres du Conseil d'administration l'organisation des délégations de signature suite aux modifications de l'organigramme et l'intégration des deux équipes (de MDLA et du Grand T) au sein de Mixt. Le CA donne délégation à Catherine Blondeau pour un ensemble de missions de direction de l'établissement. Catherine Blondeau

donne délégation de signature à certains membres de l'équipe en fonction de leur fonction, d'un périmètre d'activité et d'un montant plafonné.

14. Proposition d'un prochain CA le 7 ou 9 octobre 2025 à 17h30

Marie Belleville invite les membres présents à se prononcer sur la tenue du prochain CA, tandis que deux dates ont été suggérées. Il concernera principalement le débat d'orientation budgétaire, ainsi que d'autres points liés au projet, notamment la séquence d'ouverture.

La date du 8 octobre est finalement retenue. Le CA aura lieu à 17h30.

Fanny Sallé, Dominique Poirout et Catherine Blondeau remercient l'ensemble des participants de leur venue.